

L'ADEME au salon des Maires et des Collectivités locales 2024

Du 19 au 21 novembre

Porte de Versailles

DOSSIER DE PRESSE

Retrouvez les conférences et les experts de l'ADEME

sur le stand D26 pavillon 3

L'ensemble du programme est disponible [ici](#)

SALON DES MAIRES 2024 : L'ADEME, PARTENAIRE DES COLLECTIVITES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE CONCRETE

À l'occasion du Salon des Maires 2024, l'ADEME réaffirme son engagement aux côtés des collectivités locales, en leur apportant des solutions concrètes pour relever les défis environnementaux. Ce dossier de presse présente les initiatives majeures et les actions mise en place par l'ADEME, qui soutient activement les élus et les collectivités dans leur transition écologique.

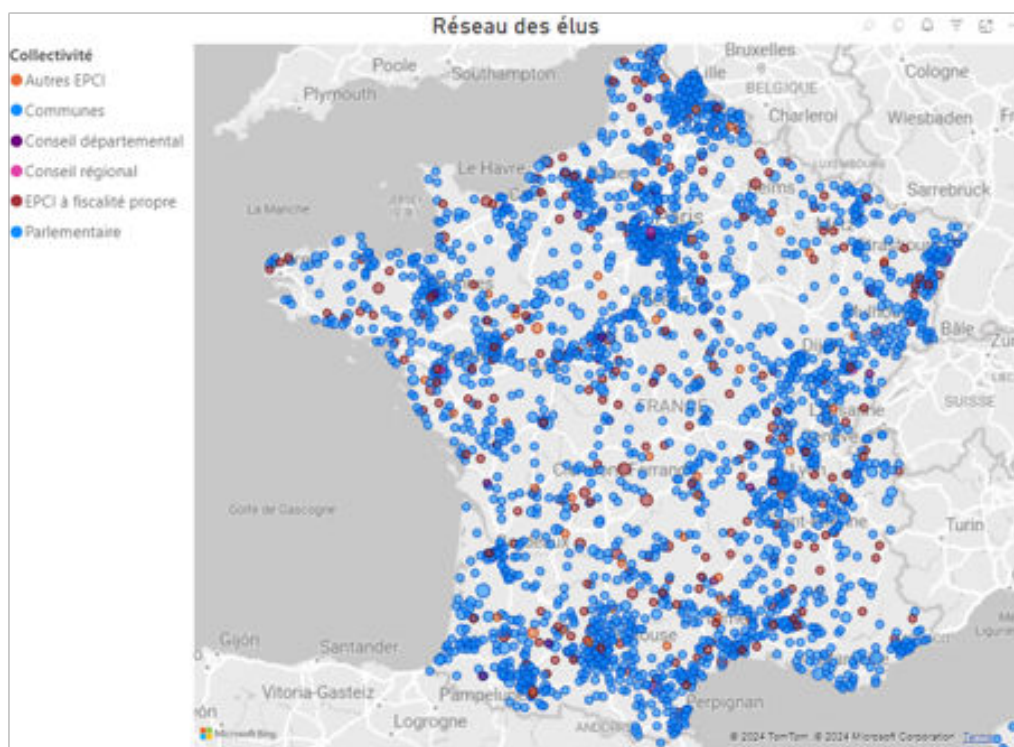
SOMMAIRE

UN AN DU RESEAU "ÉLUS POUR AGIR" : PREMIER BILAN ET PERSPECTIVES	3
CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) 2024-2027 : UNE AMBITION RENFORCÉE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES	5
MISSION ADAPTATION : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	6
"PLUS FRAICHE MA VILLE" : TROIS NOUVELLES VILLES S'ENGAGENT CONTRE LES VAGUES DE CHALEUR	7
TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE : DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES....	8
RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LE PAYSAGE : UNE PLANIFICATION HARMONIEUSE AU SERVICE DES TERRITOIRES.....	9

UN AN DU RESEAU "ÉLUS POUR AGIR" : PREMIER BILAN ET PERSPECTIVES



Créé il y a un an pour accompagner les élus locaux dans leur engagement pour la transition écologique, le réseau "Élus pour agir" a déjà mobilisé **3 219 élus** sur l'ensemble du territoire français, avec une représentativité couvrant des communes de toute taille.



Un réseau au cœur des territoires

- **Une forte présence dans les petites communes** : 60 % des membres du réseau sont des élus de communes de moins de 5 000 habitants.
- **Une présence à tous les échelons territoriaux** : près de la moitié des élus membres occupent des fonctions à la fois au niveau communal et intercommunal, et 60 % font partie de l'exécutif de leur commune, tandis que 15 % appartiennent à l'exécutif d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).
- **Un maillage territorial étendu** : Le réseau est désormais représenté dans une commune sur 15 et un EPCI sur deux, avec également des élus départementaux et régionaux.

Des événements pour outiller et inspirer les élus

Tout au long de l'année, l'ADEME a organisé pour les membres du réseau des **webinaires, des tables rondes et des visites de terrain**. Cette dynamique permet aux élus d'échanger entre pairs et de s'inspirer de projets exemplaires dans d'autres territoires. En juillet dernier, l'agence a également lancé une **plateforme en ligne dédiée aux élus**, leur offrant un espace d'échanges et de partage de bonnes pratiques.

Enfin, au printemps 2024, l'ADEME a questionné les membres du réseau dans le cadre d'une large consultation sur leurs suggestions en matière de simplification et d'accélération de la transition écologique.

LES ELUS FACE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE : CHIFFRES CLES DU BAROMETRE DE L'ADEME « LES REPRESENTATIONS SOCIALES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES FRANÇAIS »

Les résultats d'une enquête menée auprès de 500 élus locaux en juillet et août 2024 révèlent une prise de conscience accrue des élus face aux défis climatiques :

- **Préoccupations environnementales croissantes** : 71 % des élus sont convaincus de l'origine anthropique du changement climatique, et 58 % estiment que les conditions de vie deviendront extrêmement pénibles en raison des dérèglements climatiques (contre 42 % en 2019).
- **Des Mesures d'adaptation nécessaires** : 45 % des élus déclarent qu'il sera indispensable de mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique (+20 points depuis 2019). Ce sentiment est encore plus fort chez ceux ayant souvent subi les effets des aléas climatiques sur leur territoire (66 %).
- **Obstacles à la transition écologique** : Les principaux freins identifiés par les élus pour mettre en œuvre des politiques écologiques sont le manque de financements (68 %), la complexité des dispositifs d'aide (38 %) et des normes trop contraignantes (29 %).

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) 2024-2027 : UNE AMBITION RENFORCÉE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et **Sylvain Waserman**, Président-Directeur Général de l'ADEME, ont signé le nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) pour la période 2024-2027. Ce contrat, conclu avec l'État, fixe les priorités stratégiques et opérationnelles de l'agence pour les quatre prochaines années. Fruit d'échanges approfondis avec les ministères de tutelle, les élus locaux, et divers acteurs de terrain, ce COP incarne la volonté de l'ADEME d'accompagner efficacement les collectivités et les entreprises dans leur transition écologique.

Ce contrat définit une vingtaine d'indicateurs de performance pour orienter les actions de l'ADEME autour de plusieurs axes prioritaires :

- **Décarbonation** : avec un objectif d'efficacité de 43 euros d'aide publique par tonne de CO2 économisée, pour soutenir les collectivités dans leurs efforts de réduction d'émissions.
- **Économie circulaire et sobriété** : des actions pour promouvoir la réduction des déchets et l'optimisation des ressources locales.
- **Qualité de l'air et des sols** : une attention particulière aux pollutions pour préserver la santé des habitants et des écosystèmes.
- **Adaptation au changement climatique** : en renforçant la résilience des territoires face aux impacts climatiques.

« En signant ce nouveau COP, l'ADEME réaffirme son rôle de partenaire de confiance pour les collectivités, prêt à les accompagner face aux défis environnementaux et à soutenir des actions concrètes pour une transition réussie », précise **Sylvain Waserman, Président-Directeur général** de l'ADEME.



MISSION ADAPTATION : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre de la 25e mesure du 3e Plan national d'adaptation au changement climatique annoncé par la ministre de la transition écologique en octobre dernier, l'ADEME s'associe au Cerema, à Météo France, aux Agences de l'Eau, à l'Office Français de la Biodiversité, à l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires et à la Banque des Territoires pour créer la **Mission Adaptation**, un dispositif rassemblant l'ensemble des offres publiques pour accompagner les collectivités locales dans leur adaptation face aux effets du changement climatique.

L'objectif est de faciliter l'accès des collectivités aux ressources et aux experts de l'État pour une prise en charge optimale de leurs besoins d'adaptation. Pour répondre aux divers besoins des collectivités, l'offre de la Mission Adaptation est structurée autour de six composantes clés :

1. **Compréhension initiale des besoins** : un premier échange pour évaluer les besoins spécifiques de la collectivité.
2. **Montée en compétence** : une formation dédiée pour renforcer les capacités des agents des collectivités en matière d'adaptation.
3. **Élaboration d'une stratégie d'adaptation** : un accompagnement à la mise en œuvre de la démarche TACCT permettant de définir la stratégie d'adaptation de la collectivité.
4. **Approfondissements thématiques** : un appui des opérateurs pour répondre à des besoins spécifiques, comme la gestion des infrastructures, des bâtiments ou des ressources en eau.
5. **Passage à l'ingénierie privée** : une assistance pour la mise en œuvre de projets spécifiques via des cahiers des charges types, permettant de faire appel à une expertise privée de qualité.
6. **Animation collective** : un partage de bonnes pratiques et retour d'expérience pour assurer une amélioration continue et une cohérence des actions à travers le territoire.

L'objectif de la Mission Adaptation est de permettre aux collectivités d'élaborer des plans d'actions robustes et pérennes, intégrant des jalons en cohérence avec la **Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)**. En fin d'accompagnement, les collectivités disposent d'un plan d'actions détaillé, d'un plan de financement, et d'un écosystème de partenaires pour garantir la durabilité de leurs projets d'adaptation.

« Face aux impacts de plus en plus marqués du changement climatique, il est essentiel que les collectivités puissent agir dès maintenant et préparer l'avenir. La Mission Adaptation simplifie l'accès à des expertises pointues et offre une réponse coordonnée aux besoins des territoires en matière d'adaptation. » explique Robert Bellini, Directeur adjoint du Pôle Adaptation à l'ADEME.

"PLUS FRAICHE MA VILLE" : TROIS NOUVELLES VILLES S'ENGAGENT CONTRE LES VAGUES DE CHALEUR



Avec l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des vagues de chaleur estivales, les villes françaises sont confrontées à des défis croissants en matière de confort thermique et de santé publique.

Le programme "Plus Fraîche Ma Ville", initié par l'ADEME, apporte des solutions concrètes pour adapter les espaces urbains et offrir des îlots de fraîcheur aux habitants.

Trois nouvelles villes rejoignent le programme : Cuers, Marseille et Montrouge illustrant l'engagement croissant des collectivités à adopter des solutions durables et à transformer leurs espaces en zones de bien-être. L'ADEME continue de travailler main dans la main avec les collectivités pour apporter des réponses immédiates et renforcer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Ce programme soutient les collectivités locales en proposant une aide à la décision de premier niveau à chaque étape d'un projet urbain (choix des solutions, estimation de budget, recherche de financements) et un accompagnement spécifique pour mettre en place des aménagements résilients aux fortes chaleurs et à la surchauffe urbaine. Parmi les solutions de rafraîchissement clés encouragées par "Plus Fraîche Ma Ville" :

- **Végétalisation urbaine** : création de zones ombragées grâce à la plantation d'arbres et d'espaces verts, visant à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbaine.
- **Aménagement d'îlots de fraîcheur** : installation de fontaines, brumisateurs, et espaces rafraîchis pour améliorer le confort des citoyens.
- **Gestion de l'eau en milieu urbain** : amélioration de la rétention et de l'infiltration de l'eau dans les sols pour limiter l'échauffement et favoriser la régulation thermique, plus favorable dans le cadre d'inondation.

« La combinaison de différents types de solutions de rafraîchissement urbain est la clé de réussite pour maintenir une surchauffe raisonnable en centre-ville car le végétal ne peut être implanté partout. Plus fraîche ma ville accompagne les agents et élus à passer à l'action sur leur territoire tout en tenant compte de la TRACC afin que les projets soient le plus en adéquation avec les conditions climatiques futures » explique **Elodie Briche**, coordinatrice au Pôle Aménagement Villes et territoires, à l'ADEME.

TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE: DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES

Le programme **Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)** offre aux collectivités locales un cadre solide et reconnu pour structurer, évaluer et valoriser leurs actions en matière de transition écologique. En 2024, le programme célèbre la labellisation de **79 nouvelles collectivités** dans toute la France, distinguées pour leur engagement exemplaire. Parmi elles :

- **31 collectivités** labellisées 2 étoiles
- **28 collectivités** labellisées 3 étoiles
- **11 collectivités** labellisées 4 étoiles
- **9 collectivités** labellisées 5 étoiles, symbole de leur investissement durable et continu dans la transition écologique.

Le label TETE apporte une reconnaissance au niveau national et européen, mettant en avant les efforts des collectivités dans des domaines tels que la décarbonation, la qualité de l'air, la gestion durable des ressources, et la préservation de la biodiversité. Il permet également aux collectivités de renforcer leur gouvernance écologique grâce à un **cadre de travail structuré**, des **audits indépendants**, et des **plans d'actions concrets** validés par une commission nationale de labellisation.

Les collectivités engagées dans ce programme témoignent de progrès significatifs, avec une réduction moyenne de **20 % des émissions de gaz à effet de serre**. De plus, 88 % des collectivités déclarent que le label améliore leur image auprès des citoyens et des acteurs locaux, favorisant une dynamique positive de transformation écologique.

Cette année, les collectivités labellisées ont déployé des initiatives variées et innovantes, illustrant leur volonté d'intégrer l'écologie dans le quotidien des territoires. Parmi ces actions, on retrouve :

- **Tarifications saisonnières de l'eau** à Perpignan et dans le Pays de Grasse, adaptées aux périodes de sécheresse.
- **Liens entre social et écologie** : Epinal développe des espaces de rencontre dans les quartiers pavillonnaires, tandis que Vénissieux adopte une stratégie "humain durable".
- **Déploiement de fermes maraîchères** à Chaponost et Caluire-et-Cuire pour renforcer l'autonomie alimentaire locale.
- **Plan Lumière** de Montpellier, intégrant une gestion innovante de l'éclairage pour réduire la consommation d'énergie tout en assurant la sécurité nocturne.

RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LE PAYSAGE : UNE PLANIFICATION HARMONIEUSE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de la transition énergétique, l'ADEME, en collaboration avec le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, propose une démarche innovante pour intégrer les énergies renouvelables de manière respectueuse du paysage et de l'identité locale des territoires. Le "*plan de paysage pour la transition énergétique*" est un outil destiné aux collectivités locales pour planifier leur transition en tenant compte des spécificités paysagères et en favorisant la concertation avec les acteurs locaux.

Cette approche encourage les collectivités à considérer la transition énergétique non seulement comme un impératif environnemental, mais aussi comme une opportunité de valoriser le patrimoine paysager et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Plutôt que de traiter chaque projet d'énergie renouvelable de manière isolée, le plan de paysage permet une vision d'ensemble à l'échelle du territoire, garantissant ainsi une intégration harmonieuse et acceptée par les citoyens.

Une méthodologie fondée sur l'expertise et la concertation

La démarche repose sur des principes de concertation et de connaissance approfondie du territoire. En collaboration avec des experts en paysage et en énergie, elle vise à fournir aux collectivités un cadre méthodologique pour identifier les meilleurs sites pour l'installation d'énergies renouvelables, tout en préservant la qualité du paysage local.

Des retours d'expérience de collectivités et de parcs naturels régionaux illustrent comment cette approche a permis une planification énergétique réussie, en cohérence avec des projets de territoire et soutenue par les communautés locales. Ces initiatives démontrent qu'il est possible de concilier transition énergétique et valorisation paysagère, tout en répondant aux attentes des habitants.

Le guide de cette démarche, intitulé "Réaliser la transition énergétique par le paysage", sera présenté lors du Salon des Maires, le 20 novembre à 15h30 dans l'Espace Atmosphère planification écologique. Deux maires partageront leur expérience et les résultats de leurs propres projets de planification énergétique, illustrant l'impact concret de cette approche innovante.

En savoir plus

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr